

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 17 décembre 2020 Mairie – Salle 14

1. Vérification du quorum

Absents excusés : Mme Madeleine CHABANOLLE, M. Bruno MOULIN, Mme Gwendoline LEHMANN, M. Sylvain BARRIER, M. Jacques GARCIA

Pouvoirs : Mme Gwendoline LEHMANN à M. Bruno DUFAURE DE CITRES
M. Jacques GARCIA à M. Bruno DUFAURE DE CITRES
M. Sylvain BARRIER à M. François PAULLENARD
Mme Madeleine CHABANOLLE à Mme Sylvie MARCOUX
M. Bruno MOULIN à M. Frédéric LARGERON

2. Nomination du secrétaire de séance

Anne-Sophie BREYSSE

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2020

Julie Tarériat indique qu'il y a une faute d'orthographe sur son nom.

Adopté à la majorité : 18 voix pour, 5 voix contre

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition matériel de vidéoprotection : TFC AUVERGNE Carrefour Piscine : 1 372.00 € H.T. + Carrefour Mairie : 6 103.00 € HT.

Emmanuel Salgado indique qu'il y avait une erreur dans l'ordre du jour qui a été transmis. Les 2 chiffres ci dessus étaient inversés. Ces 2 dépenses sont subventionnées à hauteur de 50 %.

- Installation réseau + logiciel antivirus Ecole F. Dolto : CIM INFORMATIQUE (1 851.53 € H.T.)
- Installation logiciel de sauvegarde + configuration Mairie : CIM INFORMATIQUE (1 190.88 € H.T.)
- Remise en état 2 portails : locaux sous la Mairie : SODAM (1 462.52 € H.T.)
- Perforateur Service Technique : PROLIANS (428.33 € H.T.)
- Panneaux de signalisation : AXIMAT (1 374.00 € H.T.)
- Panneaux de signalisation urbaine : SIGNAUX-GIROD (473.75 € H.T.)
- Barrières de neige : KROMM (666.50 € H.T.)
- Remplacement régulation chaudière Cinéma : PAILLET-TOULY (2 000.00 € H.T.)

Adopté à l'unanimité

5. Emprunt Budget Commune

Suite à la réunion de la Commission « Finances », il vous est proposé de contracter un emprunt sur le Budget Commune.

Dans le cadre de la section d'investissement, la commune emprunte chaque année pour réaliser des projets.

Plusieurs emprunts se terminent en 2021 et 2022, ce qui va créer un peu de souplesse dans le budget.

En 2021, il faudra finir de payer les travaux de la Halle soit environ 600 000 €.

De plus il faut transférer à la Communauté de Communes environ 400 000 € par rapport au transfert de la compétence « Eau potable ».

soit un besoin total d' 1 000 000 €.

La Directrice Générale des Services Isabelle Damon a sollicité 2 banques pour obtenir une proposition pour un emprunt, soit de 800 000 €, soit d'un million d'euros. Les taux sont en ce moment très favorables.

Pour un emprunt sur 20 ans :

Caisse d'Epargne :

- pour un emprunt de 800 000 € : 0,49 %
- pour un emprunt de 1 000 000 € : 0,49 %

Crédit agricole :

- pour un emprunt de 800 000 € : 0,48 %
- pour un emprunt de 1 000 000 € : 0,48 %

Les frais de dossier sont compris entre 800 et 1000 € et les fonds sont mobilisables dans les 6 mois pour la Caisse d'Epargne et dans les 15 mois pour le Crédit Agricole.

Frédéric Largeron : quels sont les projets en lien avec ce prêt ?

Il s'agit de financer des projets déjà en cours à savoir les travaux de la Halle et le transfert de la compétence « Eau potable » à la Communauté de Communes.

Il y aura également à financer en 2021 la rénovation du carrefour de la Mairie qui bénéficie de subventions à hauteur de 80 %.

Julie Tarériat : des subventions de 500 000 € rentreront dans le budget en 2022 pour financer le projet de la Halle. Cela devrait permettre de rembourser ce projet ?

Emmanuel Salgado : Oui, mais nous avons besoin d'argent courant 2021 : les subventions arrivent trop tard. C'est un jeu d'équilibre : on en a besoin pour finir l'année 2021 sans impacter les finances de la Commune.

Il est proposé de faire un emprunt d'un million d'euros sur 20 ans auprès du Crédit Agricole.

Adopté à l'unanimité.

6. Décisions Modificatives Budgétaires

- Décision Modificative Budgétaire N°2 Budget Commune
- Décision Modificative Budgétaire N°2 Budget Camping

Adopté à l'unanimité.

7. Occupation du Domaine Public par Orange – calcul redevance 2020

Orange déclare annuellement l'inventaire des réseaux existant au 31 décembre N-2, auquel s'ajoutent les permissions de voirie avec les longueurs ou surfaces créées ou déposées en année N-1.

Patrimoine comptabilisé au 31/12/2019 :

12.526 km d'artères aériennes x 40 € (prix du km aérien) x 1.38853 (coefficient d'actualisation) = 695.71 €

50.908 km d'artères en sous-sol x 30 € (prix du km souterrain) x 1.38853 (coefficient d'actualisation) = 2 120.62 €

1.50 m² d'emprise au sol x 20 € (prix du m² emprise au sol) x 1.38853 (coefficient d'actualisation) = 41.66 €

Soit une Redevance d'Occupation du Domaine Public d'un montant de 2 857.99 € pour l'année 2020.

Il vous est proposé d'approuver le décompte présenté par Orange permettant d'émettre le titre de recette correspondant.

Adopté à l'unanimité.

8. Tarifs 2021 : Location Salles Polyvalentes – Ménage Salles Polyvalentes – Location Salles de la Mairie – Droits de place

Il vous est proposé de fixer les tarifs 2021 suivants :

- Location Salles Polyvalentes
- Ménage Salles Polyvalentes (cuisine et salle)
- Location Salles de la Mairie
- Droits de place

Rappel des bilans des années 2018, 2019 et 2020 pour les locations de salle et le ménage des salles :

- En 2018 : pas d'augmentation des tarifs. En 2018, la mairie avait perçu 4 966 €.
- En 2019 : pas d'augmentation des tarifs sauf pour le tarif ménage des salles. En 2019, la mairie avait perçu 4 610 €.
- En 2020 : pas d'augmentation sauf Location Salles Polyvalentes et Ménage Salles Polyvalentes (cuisine et salle)

Il été instauré un nouveau tarif pour le nettoyage de la cuisine de la salle polyvalente. En 2020, la mairie a perçu 1 120 €.

Il est proposé de n'augmenter aucun tarif pour 2021.

Bilan 2018, 2019 et 2020 des droits de place :

La mairie a encaissé :

- En 2018 : 2 596,80 €
- En 2019 : 2 132,87 €
- En 2020 : 2 275 €

Il est proposé de passer tous les tarifs à 1 € le mètre linéaire quel que soit le lieu concerné. Il est proposé de garder les autres tarifs inchangés.

Julie Tarérial : par rapport aux droits de place, comment cela se passe pour la vogue ?

Bruno Dufaure De Citres : c'est l'association le GLAD qui s'occupe d'encaisser les forains.

Adopté à l'unanimité.

9. Tarifs 2021 : Cautions Salles Polyvalentes

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs des cautions des Salles Polyvalentes.

Rappel des tarifs votés le 18/11/2019 :

- Grande Salle Polyvalente : 1 500 €
- Petite Salle Polyvalente : 500 €
- Grande Salle + Petite Salle Polyvalentes : 2 000 €

Il est proposé de garder les mêmes tarifs en 2021 que ceux de 2020.

Précision donnée par Bruno Dufaure De Citres : l'ensemble des tarifs précédemment indiqués seront votés pour la durée du mandat sans qu'il soit nécessaire de les voter chaque année. Si des changements sont souhaités, ces tarifs feront l'objet d'une nouvelle délibération votée en Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

10. Tarifs 2021 : Concessions Cimetière – Concessions Columbarium – Renouvellement Concessions Columbarium

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs 2021 suivants :

- Concessions Cimetière
- Concessions Columbarium
- Renouvellement Concessions Columbarium

Ont été perçues :

- En 2018 :
par la Mairie : 8 178 €
par le CCAS : 2 040 €

- En 2019 :
par la Mairie : 2 714 €
par le CCAS : 678 €

- En 2020 :
- par la Mairie : 4 243 €
- par le CCAS : 1 124 €

Il est proposé de conserver l'ensemble des tarifs actuels.

Frédéric Largeron : est ce que le logiciel web cimetière fonctionne bien? Isabelle Damon et Emmanuel Salgado : le logiciel est opérationnel, il reste quelques mises à jour à effectuer et à vérifier les données saisies. Les agents concernés se sont bien appropriés cet outil.

Adopté à l'unanimité.

11. Tarifs ramassage scolaire année scolaire 2020-2021

Rappel des tarifs de l'année scolaire 2019-2020 :

Participation trimestrielle des familles :

- Famille d'un enfant : 57.00 €
- Famille de deux enfants : 99.00 €
- Famille de trois enfants : 141.00 €
- Famille de quatre enfants et plus : 170.00 €

Participation annuelle aux frais de gestion : 10 €par famille

Il vous est proposé de voter les tarifs du ramassage scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

38 enfants et 22 familles sont concernés.

Il est proposé d'augmenter les frais de gestion de 15 € et de garder les mêmes participations trimestrielles.

Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis 2013.

Sylvie Marcoux : pendant la crise sanitaire, est ce que les familles ont eu le droit à des remboursements ?

Isabelle Damon : ils n'ont pas payé le 3ème trimestre.

Adopté à l'unanimité.

12. Convention bipartite entre la Commune et la Région pour la gestion du transport scolaire sur services spéciaux à compter du 1^{er} janvier 2021

L'actuelle délégation de compétence pour le transport scolaire et interurbain confiée par la Région au Département de la Haute-Loire prendra fin au 31/12/2020. De ce fait, dès le 1^{er} janvier 2021, la Région reprendra en gestion directe cette compétence de transport public routier sur le territoire de la Haute-Loire.

La Région assume déjà en propre cette compétence dans l'Ain, l'Ardèche, le Cantal, la Drôme, le Puy-de-Dôme, la Savoie et la Haute-Savoie.

La convention d'organisation et de gestion du transport scolaire de 2018 qui nous lie actuellement est tripartite : la Commune (l'AO2) – le Département de la Haute-Loire ainsi

que la Région Auvergne – Rhône-Alpes. Le Département ne sera plus signataire de cette convention dès le 1^{er} janvier 2021. Ses missions définies dans la convention de 2018 seront reprises par l'antenne régionale des Transports de Haute-Loire, qui sera basée au Puy en Velay. Les missions confiées aux Communes ne sont pas modifiées. En revanche, les calendriers de passation des marchés ne sont pas les mêmes à la Région et au Département.

Il vous est proposé d'adopter la convention bipartite entre la Commune (l'AO2) et la Région, la Région l'inscrivant à sa prochaine commission permanente qui aura lieu le 18 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

13. Cession parcelle AP 172 située à Marcou à M. Bernard JOIE

Un document de modification du parcellaire cadastral a été élaboré par le Cabinet de Géomètres experts GEOLIS le 29 janvier 2020 pour créer la parcelle AP 172 d'une superficie de 95 m² correspondant à l'emprise à déclasser au lieu-dit Marcou.

Par délibération en date du 09/07/2020, le Conseil Municipal a décidé de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section AP 172 et de prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal de ladite parcelle.

Il vous est proposé de céder à M. Bernard JOIE la parcelle AP 172 d'une superficie de 95 m² au prix de 12 € le m² selon l'estimation réalisée le 24 novembre 2020 par le Service des Domaines. Les frais de document d'arpentage et les frais de Notaire seront à la charge de M. Bernard JOIE.

Précision de Martine Ginet : il s'agit de 12 € TTC

Adopté à l'unanimité.

14. Echange M. et Mme SOUVIGNET parcelle BD 458 – Commune parcelle BD 460 « Les Mâts »

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 09/03/2020, a décidé de procéder à la régularisation du tracé du chemin rural traversant la propriété de M. Jean-Philippe SOUVIGNET et de Mme Mireille BONIDAN, Epouse SOUVIGNET situé « Les Mâts », sur la parcelle BD 281.

Un Document d'Arpentage, établi le 19/12/2019, par le Cabinet de Géomètres CHALAYE, délimite les emprises :

- Du chemin rural déplacé à rétrocéder à M. et Mme Jean-Philippe SOUVIGNET, pour une contenance de 117 m², cadastré BD 460
- De l'emprise à détacher de la parcelle BD 92 appartenant à M. et Mme Jean-Philippe SOUVIGNET correspondant au tracé modifié du chemin rural à céder à la Commune, pour une contenance de 128 m², cadastré BD 458.

Le Service des Domaines, dans son avis du 24 novembre 2020, a estimé la valeur vénale de l'emprise du chemin rural déplacé à 1 404 € (soit 12 € le m² x 117 m²).

Compte tenu du faible écart entre les emprises ainsi échangées (117 m² contre 128 m²), il est proposé de procéder à un échange sans soulte.

Il vous est proposé de réaliser l'échange suivant :

- Cession par la Commune à M. Jean-Philippe SOUVIGNET et à Mme Mireille BONIDAN, Epouse SOUVIGNET de la parcelle BD 460 d'une contenance de 117 m² Contre
- Acquisition sans soulte par la Commune de la parcelle BD 458 d'une contenance de 128 m² appartenant à M. Jean-Philippe SOUVIGNET et à Mme Mireille BONIDAN, Epouse SOUVIGNET.

Les frais de Document d'Arpentage et les frais de Notaires seront supportés par M. et Mme Jean-Philippe SOUVIGNET.

Adopté à l'unanimité.

15. Indemnité d'éviction Earl « La Paille d'Or » M. CHOMAT : terre labourable située à Robert

Pour aménager le secteur du château d'eau à Robert, en complément à la réfection du tronçon Nord de la RD 500, la Commune a, dès novembre 2017, sollicité les familles SALICHON (une au Nord et une au Sud en bordure de la Route Départementale 500) pour échanger :

- les emprises nécessaires aux travaux de réalisation de l'accès au château d'eau et à l'antenne relais, de la voie nouvelle
- contre :
- la viabilisation et la délivrance d'autorisations à lotir par déclarations préalables de division les terrains conservés par les familles SALICHON
 - l'aménagement des voies de desserte.

L'EARL « La Paille d'Or » représentée par M. Sébastien CHOMAT exploite depuis 1972 les deux unités foncières situées à Robert. L'indemnité d'éviction a été payée par la Commune sur l'unité foncière bordée par la Route Départementale.

Pour régulariser les travaux réalisés sur l'unité foncière Nord constituée des parcelles BD 152, 153, 154, 155, 157, 158 et 361, la Commune a fait procéder le 10/11/2020 à un nouveau calcul de l'indemnité due à l'EARL « La Paille d'Or » par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire, pour tenir compte des emprises définitives (cf. délibération en date du 19/11/2020).

Sur le tènement Nord, les parcelles BD 152, 153, 155, 157, 158 et 361 sont déclarées par M. CHOMAT comme exploitées et la Chambre d'Agriculture a évalué une superficie de à 0.1955 ha en terres labourables.

Cependant, cette superficie comprend sur la parcelle BD 153 un bosquet et le chemin d'accès à l'antenne pour 218 m² qui ne peuvent être considérés comme terre labourable. De ce fait, l'emprise établissant la base de calcul de l'indemnité d'éviction est ramenée à 0.1737 ha soit un droit à indemnisation de 2 182.00 euros.

Il vous est proposé d'accorder une indemnité d'éviction à l'EARL « La Paille d'Or », représentée par M. Sébastien CHOMAT d'un montant de 2 181.22 euros TTC pour une superficie de terre labourable de 0.1737 ha.

Frédéric Largeron : le service des domaines est venu uniquement pour ces 2 points ?

Martine Ginet : le service des domaines ne se déplace pas systématiquement et nous n'avons pas toujours les mêmes interlocuteurs.

Emmanuel Salgado : non ils sont venus aussi pour l'usine Carrez afin d'estimer la valeur des locaux.

Adopté à l'unanimité.

16. Vente camionnette Nissan à BC AUTO CONTROLE

En raison de la vétusté de la camionnette Nissan, il est proposé au Conseil Municipal de vendre ce véhicule à BC AUTO CONTROLE (St Just Malmont) pour un montant de 300 €.

Adopté à l'unanimité.

17. Convention pour le remboursement de la fourniture d'électricité par la SCI «Pôle Santé» Bâtiment « le Clos »

La Commune a cédé à la SCI « Pôle Santé » un local constituant le lot N°10 de l'ensemble immobilier situé au rez-de-chaussée du Bâtiment « Le Clos » par délibération en date du 23/05/2018.

En raison de la complexité de l'alimentation électrique et du fait que la Commune est encore propriétaire d'une partie du Bâtiment « Le Clos », la Commune paie encore la fourniture d'électricité du local vendu. Un sous-compteur électrique a été installé permettant le relevé de compteur deux fois par an. Cela permettra à la Commune de faire payer à la SCI « Pôle Santé » la consommation électrique et la partie de l'abonnement les concernant.

Adopté à l'unanimité.

18. Convention et Avenant à la Convention Fonds de Concours « Catastrophes Naturelles » Communauté de Communes « Loire-Semène »

Par délibération en date du 05/11/2019, le Conseil Communautaire a décidé d'accorder aux Communes impactées par les événements climatiques du 06/08/2019, un fonds de concours « Catastrophes Naturelles ».

Un fonds de concours d'un montant de 6 574.84 € a été attribué à la Commune, correspondant à une quote-part des travaux post inondations estimés à 125 849.10 € H.T. et au montant estimatif des subventions sollicitées pour l'opération.

Par délibération en date du 05/09/2020, le Conseil Communautaire a décidé d'établir un avenant à la Convention Fonds de Concours « Catastrophes Naturelles » qui détermine que le fonds de concours sera recalculé en fonction des montants de travaux réellement commandés par les Communes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la Convention et l'Avenant au Fonds de Concours « Catastrophes Naturelles » entre la Communauté de Communes « Loire-Semène » et la Commune.

Frédéric Largeron : quels sont les secteurs choisis ?

Emmanuel Salgado : Le Crouzet (lavoir et route), route du Mont, route des Ollagnières, route de Percet et chemin du Camping. D'autres chemins pourront être faits en régie par les services techniques.

Adopté à l'unanimité.

19. Dispositif « Inondations – Orage du 06/08/2019 » Département de la Haute-Loire

Le Département de la Haute-Loire met en place un dispositif « Inondations – Orage du 06/08/2019 » afin d'aider les Communes ayant eu des dégâts suite à l'orage du 06/08/2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de ce dispositif.

20 % du montant des travaux seraient versés sous forme de subventions par le département.

Adopté à l'unanimité.

20. Questions diverses

Bruno Dufaure De Citres : la prochaine réunion des Commissions « Sports - Associations » et « Communication – Culture - Evènements » aura lieu le 20/01/2021 à 18 h.

Une Commission « Sports - Association » aura lieu le 27/01/2021 à 18 h 30.

Le complexe sportif est de nouveau ouvert aux mineurs jusqu'au l'heure du couvre-feu.

Martine Ginet : le label « Petites villes de demain » vient d'être obtenu par 3 communes de la Communauté de Communes Loire Semène : St Didier en Velay, Aurec sur Loire et St Just Malmont.

Cela va générer la création d'un poste de chargé de mission à la Communauté de Communes. Des réflexions vont être menées sur la rénovation énergétique des logements, des mesures de soutien aux commerces et des aides à la réhabilitation du patrimoine classé.

Dominique Durieu : une réunion de la Commission « Travaux » s'est tenue le 08/12/2020. Ont été abordés les points suivants : le sens de circulation du centre bourg, la signalétique, les allées piétonnes dans le centre bourg.

Marylène Mancini : la dernière distribution des colis de Noël aura lieu ce samedi 19/12. L'association « Grap'N'Roll » tiendra une permanence de collecte ce samedi 19/12 sous la mairie dans le local des Restos du Coeur.

Sylvie Marcoux : Peut-on savoir quels travaux ont été faits chez M. et Mme de Fraissinnette ?

Emmanuel Salgado : Pour éviter que les jus de la machine à crépir aillent dans les égouts, l'entreprise a fait un trou et les a entreposé dedans. Les déchets sèchent et sont ensuite

évacués. Les travaux sont terminés : Ce trou sera rebouché. L'entreprise avait une autorisation de la Mairie pour réaliser ce trou.

Sylvie Marcoux : pendant le mandat à venir, est-il possible aux mariés de demander à l'élu de leur choix de les marier ?

Emmanuel Salgado : oui n'importe quel élu du Conseil Municipal peut marier, après respect de la procédure administrative.

Frédéric Largeron : l'Association « ASSDJ » a-t-elle obtenu aussi une subvention de la Commune de St Just Malmont ?

Bruno Dufaure De Citres va vérifier ce point prochainement.

Frédéric Largeron : la Région a lancé une campagne de dépistage : pourquoi ce n'est pas fait à St Didier ?

Emmanuel Salgado : oui nous avons été sollicités par la conseillère régionale Caroline Di Vincenzo. Les soignants étaient d'accord pour le faire à la Maison Médicale mais la Région a préféré que cela se passe à la Chapelle d'Aurec.

Néanmoins, ce samedi 19/12, un dépistage sera tout de même réalisé sur le parking de la Mairie de St Didier par la Région.

Frédéric Largeron : pendant le Conseil Communautaire du 15/12/2020, le plan de mandat a été présenté. Dans ce cadre-là, quelle est la place du tourisme ? Qu'est ce qui va être attractif sur St Didier ?

Emmanuel Salgado : tout d'abord, une voie verte va être développée. D'autre part, des fonds du Territoire d'Excellence vont être récupérés pour rénover et réaménager l'espace Régis Vidal à hauteur de 650 000 € (le projet sera subventionné aux 2/3). Ce projet est porté par la Communauté de Communes.

Frédéric Largeron : est-ce qu'un parcours sera prévu en direction de la zone de Bramard ?

Emmanuel Salgado : une étude est menée par une Association sur cette zone mais pas de réponse pour le moment. J'ai rencontré les membres de cette Association et j'attends un retour de leur part.

Il y a des soucis juridiques et administratifs, car on a beaucoup de terrains privés sur cette zone.

On se concentre sur la partie « Régis Vidal » car la Mairie possède la maîtrise foncière.

Frédéric Largeron : Quel est le projet sur Régis Vidal ? Et autour du Camping ?

Emmanuel Salgado : ce projet va jusqu'au plan d'eau et en dessous de Montméat. Il bénéficiera pleinement au camping.

Frédéric Largeron : quel est le bilan du camping ?

Bruno Dufaure de Citres : il sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Francois Paullenard : La prochaine Commission « Communication » se tiendra le 19/01/2021.

Le bulletin municipal sera distribué entre le 20 et le 23/01/2021 par l'association « Coup de Pouce à l'Emploi ».

Emmanuel Salgado :

La borne de recharge électrique est en cours d'installation et sera en activité début 2021.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 04/02/2021.

Les Voeux du Maire se tiendront sous les halles avec souhait de faire travailler les bars du village le 24/01/2021 à 11 h, si les conditions sanitaires le permettent.
Madame la Sous-Préfète va venir à St Didier en Velay le 07/01/2021 pour une visite du village.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

M. SALGADO clôt la séance à 21 h 37.

Monsieur le Maire,

Emmanuel SALGADO.